

Projet Pédagogique du séjour Grand-Bornand 6-12 ans

Du 14 avril au 24 avril 2025



Direction : Grégory Asquin

LE PROJET ÉDUCATIF MUNICIPAL

La municipalité de Fontenay-sous-Bois place les questions d'éducation au tout premier plan de ses priorités et couvre par ses actions, de la petite enfance à l'âge de la majorité un large champ d'activités.

Le projet éducatif municipal définit les orientations éducatives et entend donc être, de façon transversale, le référentiel commun partagé par les élus, l'ensemble des services et des personnels titulaires et occasionnels œuvrant dans le champ éducatif. Il est également un outil pour susciter les citoyens à prendre leur place dans les différents débats autour de l'éducation et dans les projets de développement de l'action éducative municipale.

L'acte éducatif dans son ensemble, est réalisé par une multitude d'acteurs : la famille, l'éducation nationale, la commune et d'autres partenaires associatifs. Cependant, il est entendu que la responsabilité d'éducation de chaque enfant reste d'abord l'affaire des parents.

La gestion et l'organisation des séjours vacances enfants et jeunes sont confiées au service vacances de la Direction des Actions Éducatives. L'activité du service a pour but d'en promouvoir l'accès au plus grand nombre dans le cadre des orientations du projet éducatif municipal et dans le respect de la réglementation en vigueur.

En 2023, la ville a renouvelé son Projet Éducatif de Territoire en réaffirmant son ambition éducative auprès de ses publics.

Le Projet Éducatif municipal s'articule autour de quatre axes éducatifs transversaux :

- L'épanouissement de l'enfant et du jeune et l'accompagnement à la réussite scolaire,
- L'action contre les inégalités sociales,
- L'accompagnement à la fonction parentale,
- L'éducation à la citoyenneté.

LA DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Afin de répondre au Projet Éducatif Municipal, il convient de définir des principes et adopter une démarche pédagogique communs à l'ensemble des agents qu'ils soient permanents ou vacataires du service vacances.

Le respect de ces principes définit la démarche pédagogique, qui agit comme un fil conducteur et une base de travail sur lesquels les agents du service vacances construisent leurs réflexions et leurs actions.

Cette démarche s'appuie sur 7 principes :

- . Le souci permanent de l'intérêt éducatif de nos actions,
- . Faire vivre la solidarité entre et avec les enfants/jeunes et les adultes,
- . Promouvoir le vivre-ensemble et les valeurs de respect, de laïcité, de tolérance et de partage,
- . Une adéquation entre le dit et le fait, le caractère d'exemplarité des adultes,
- . Permettre aux enfants d'être acteur et auteur de leurs vacances,
- . Accompagner les enfants dans leurs apprentissages,
- . Le respect des besoins fondamentaux de l'enfant/jeune, particulièrement en ce qui concerne l'alimentation, l'hygiène, la santé et le rythme de vie.

LE CENTRE DE VACANCES

Le village du Grand-Bornand se situe dans le département de la Haute Savoie, en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le centre de vacances « les Airelles » se situe au Chinaillon commune du Grand Bornand, face à la station de ski alpin. Il est situé à 1300 mètres d'altitude, dans le massif des Aravis, en Haute Savoie.

Le village du Grand-Bornand, à 952 mètres d'altitude, est situé en plein cœur du massif des Aravis, en Haute Savoie. C'est un bourg typiquement savoyard avec sa grenette (marché couvert), sa place, son église, sa piscine et ses commerces. Situé sur le versant ouest du massif des Aravis, le Grand-Bornand est une station touristique d'été et d'hiver qui s'est développée autour d'un village ancien.

A proximité, différentes activités d'été et de nombreuses randonnées sont possibles.

ADRESSE DU CENTRE DE VACANCES LES AIRELLES :

**614 route de Samance
Le Grand-Bornand Chinaillon
74450 LE GRAND BORNAND**

Le centre de vacances est le chalet "Les Airelles" situé au Chinaillon,

Le chalet se compose de quatre étages.

1. Le rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée est destiné au réfectoire et à la cuisine, au vestiaire et à accueillir l'infirmérie.

Le réfectoire est prévu pour accueillir tous les repas lors du séjour. Régulièrement nettoyé, le service y est assuré par l'équipe technique. Les enfants pourront sur volontariat participer au service à table.

Les repas sont préparés sur place par une équipe de 5 personnes en cuisine. Ils prêtent une attention particulière à l'équilibre des menus, aux plats de substitution pour les régimes alimentaires spécifiques et aux quantités et à la qualité servie.

2. Le premier étage

Au premier étage, on trouve deux salles d'activités spacieuses et lumineuses, pourvues de jeux de sociétés et de matériel pédagogique. Elles permettent des jeux intérieurs et la mise en place d'activités manuelles et diverses. Elles seront également utilisées le matin comme salle de réveil, permettant une transition entre la chambre et le petit-déjeuner, préservant ainsi le sommeil des enfants qui le nécessitent.

L'infirmérie est tenue par l'assistante sanitaire. Elle est équipée d'un lit, d'un bureau, de placard fermant à clé ainsi que du matériel nécessaire pour assurer les premiers soins aux publics accueillis. Un réfrigérateur y est présent pour stocker les traitements nécessitant de rester au frais.

3. Les étages d'hébergement

Le deuxième et le troisième étage sont destinés à l'hébergement. Ils se composent de chambres de 2 à 9 lits et de sanitaires communs. Le centre a une capacité de 56 lits.

Chaque chambre fournit un lit par enfant, un espace de rangement dédié à chaque enfant, et de l'espace au sol pour accueillir des moments de jeux éventuels. A chaque étage se trouvent également des chambres pour l'équipe afin de garantir une veille permanente des enfants.

LE PUBLIC ACCUEILLI

Le séjour sera composé de 36 jeunes. Le groupe sera constitué de pré-adolescents (10-12 ans) et d'enfants d'âge primaire (6-9 ans).

| | Filles | Garçon | Total |
|--------|--------|--------|-------|
| 6 ans | 1 | 2 | 3 |
| 7 ans | 2 | 2 | 4 |
| 8 ans | 2 | 6 | 8 |
| 9 ans | 2 | 3 | 5 |
| 10 ans | 6 | 1 | 7 |
| 11 ans | 2 | 4 | 6 |
| 12 ans | - | 3 | 3 |
| Total | 15 | 21 | 36 |

Le rythme des enfants sera respecté dans les activités. Les 6-10 ans se coucheront plus tôt que les 11-12 ans, car ils ont besoin de plus de sommeil. L'équipe proposera des temps calmes après le repas du midi.

Lors des activités, les animateurs respecteront la courbe d'intensité vue en formation et mettront en place des retours au calme le soir, ainsi que des couchers échelonnés.

L'équipe sera à l'écoute des enfants, et présente dans les moments de petits chagrins. Nous nous adapterons à certaines habitudes de chacun afin de permettre aux enfants de retrouver un cadre apaisant lors du séjour (lecture d'histoire le soir, petits rituels du coucher ou du lever...).

L'équipe est également consciente que ce public induit souvent des cas d'énucléose. Le changement d'un lit ou de vêtements souillés se fera dans la plus grande discréetion, en accord avec l'enfant, afin d'éviter toute moquerie ou stigmatisation. Les enfants ayant eu un accident auront accès à la douche et se changeront dès que l'équipe s'en sera rendue compte.

L'équipe met également un point d'honneur à accueillir dans les meilleures conditions les mineurs en situation de handicap. Tout sera mis en œuvre pour répondre aux besoins des personnes le nécessitant. L'équipe pédagogique aura été mise au courant en amont de la situation de l'enfant et se sera renseignée afin d'apporter un cadre correct et adapté.

LES OBJECTIFS DU SEJOUR

Durant ce séjour, l'équipe s'attachera à développer les objectifs suivants :

1. Accompagner les enfants vers une plus grande autonomie

- Dans les gestes de la vie quotidienne : comprendre ses besoins, l'hygiène, la sécurité, les règles de vie (les élaborer ensemble au sein des conseils de jeunes)
- Dans leurs choix d'activités : choisir, proposer
- Dans leurs propositions : les inciter à s'exprimer, proposer, choisir
- Dans l'accès aux responsabilités : les tâches du quotidien, la participation à la vie du groupe, en prenant des responsabilités au sein du groupe (chef de table, référent de chambre)

L'accès à l'autonomie engage le principe de se « régir seul » selon ses propres lois (élaborées à partir des lois de la collectivité).

Cette autonomie passe par un savoir-faire dans les gestes du quotidien (faire son lit, =ranger ses affaires, se laver, choisir ses vêtements respecter ses besoins).

Elle passe aussi par la notion de choix :

L'enfant pourra souvent choisir entre plusieurs activités proposées par l'équipe d'animation. L'équipe incitera l'enfant à réaliser plusieurs activités proposées au programme, comme l'escalade, l'accrobranche ou les randonnées, afin de donner le goût de l'effort à l'enfant. Lors des temps de veillée, l'enfant pourra choisir de se reposer plutôt que de participer. Si aucune des activités proposées ne plaît à l'enfant, malgré un essai, l'équipe s'engage à proposer autre chose, et à ne laisser personne s'ennuyer.

L'enfant sera confronté à différents temps de la journée nécessitant le développement de son autonomie, dans lesquels il sera accompagné par l'équipe pédagogique. La vie en collectivité et le vivre ensemble impliquent de pouvoir se débrouiller seul sur différentes missions.

C'est dans cette vision que nous proposerons aux enfants volontaires de participer au service lors des repas, accompagnés par le personnel technique par exemple.

L'équipe a pour mission de rendre l'enfant autonome en l'accompagnant dans l'appréhension de certaines tâches, parfois inédites. Cela a pour but de permettre à l'enfant de s'épanouir seul, mais aussi de développer de l'entraide avec les autres enfants, et d'être fier de réussir seul.

L'équipe garde en tête que l'important n'est pas de réussir, mais au moins d'essayer.

Ainsi, les enfants participeront activement à la vie du centre, en le gardant propre, en participant au débarrasse lors des repas, en rangeant leur espace.

Les activités proposées s'axeront également sur la découverte et donc par l'assimilation de nouvelles façons de faire.

2. Développer l'empathie, l'entraide et l'esprit de solidarité :

- Travailler la cohésion dans la vie quotidienne
- Travailler la cohésion dans les jeux de fédération
- Travailler en projet, en partenariat dans respect et l'écoute
- Proposer une communication claire et explicite
- Co construire
- Gérer les conflits avec d'outils (messages claires, communication non violente)

3. Veiller au respect :

De soi, de ses besoins : prendre conscience de ses besoins (fatigue, faim, soif...), les exprimer

Le respect est une valeur clé du vivre ensemble. Il implique plusieurs champs.

D'abord, on se respecte soi-même : on prend soin de soi, on prend conscience de nos besoins (fatigue, faim, soif...) et on les exprime.

Des autres : leur espace, leur différence, leurs besoins, leurs états du moment, leur intimité

Le respect des autres, ensuite, est également primordial. La vie en collectivité implique de partager de nombreux espaces, du matériel, et même de l'attention. Les équipes ne tolèreront pas de comportements violents durant le séjour.

Une attention particulière sera portée sur **l'apprentissage de la gestion de conflit, la notion de partage, et l'entraide**.

Les enfants s'aident dans les temps de vie quotidienne, pour ranger la chambre, débarrasser la table, mais aussi lors des activités à travers des jeux de cohésion par exemple.

Du matériel : des espaces, nos lieux de vie (rangement, nettoyage, installation), des jeux et matériaux ludiques

Le respect du matériel est également important. Il appartient à la communauté.

Les locaux sont nettoyés et entretenus régulièrement. Le respect du matériel passe aussi par le respect de l'infrastructure.

De l'environnement : la nature, ses caractéristiques, sa fragilité, le fonctionnement de l'écosystème

Impliquer les enfants à respecter l'environnement par des gestes écologiques simples (tri des papiers, éteindre les lumières, économie d'eau) mais aussi l'environnement extérieur (pas de déchet par terre, suivre les sentiers pour ne pas abîmer la faune et la flore) etc.

Encourager le respect de la nature par la découverte de celle-ci, sa beauté, sa fragilité, sa diversité, etc.

Nous mettrons en place différentes actions comme le tri déchet, le clean up, et aussi des activités comme une découverte de la faune et de la flore de montagne.

Le respect de l'environnement est une valeur clé de ce séjour. Entourés de nature, nous souhaitons faire prendre conscience aux enfants de sa fragilité. Le contexte actuel de crise climatique peut être abordé de manière éducative. Nous souhaitons aussi que les enfants comprennent l'importance des écosystèmes et se familiarisent avec celui de la montagne, et plus particulièrement celui autour du centre, au Châtaillon.

Nous mettrons en place différentes actions comme le tri déchet, ainsi que des activités comme la découverte de la faune et de la flore de montagne.

4. L'éveil à la curiosité

- Développer des compétences dans un cadre environnemental inhabituel
- Développer la curiosité
- Manipuler
- Expérimenter
- Créer

Ce séjour est pour l'équipe un moyen idéal d'éveiller la curiosité des enfants. S'ouvrir au monde, le comprendre en expérimentant est une compétence essentielle.

Ainsi, au travers d'activités ludiques à la fois sportives, culturelles et créatives, les enfants apprennent et construisent.

La montagne, environnement riche et nouveau, offre de multiplicité de découvertes et d'enseignements.

LE DÉROULEMENT DU SÉJOUR

Chaque enfant aura un animateur de référence pour la vie quotidienne (toilette, coucher, courrier...). Pour les activités, les enfants pourront choisir l'activité parmi celles proposées.

Le séjour sera construit en tenant compte des attentes des jeunes, qui seront les acteurs de leur séjour.

Lors du séjour, une attention particulière sera portée à la vie quotidienne, à l'hygiène de chacun et au rangement des affaires, afin d'éviter les pertes.

Les animateurs s'assureront que les enfants se changent tous les jours, et portent des vêtements propres et adaptés aux activités. Ils compléteront également les fiches d'inventaire à l'arrivée et au départ afin que les enfants repartent avec toutes leurs affaires. Nous nous engageons à chercher les vêtements égarés, et à marquer au feutre indélébile si cela est nécessaire (bottes, manteaux identiques) les étiquettes de vêtements à l'arrivée.

Le cadre et les sanctions

Toute organisation collective nécessite un cadre clair explicite et partagé.

Au travers du projet pédagogique, il est indispensable de **choisir des outils et des modalités pédagogiques pour poser, maintenir et faire évoluer ce cadre**.

La mise en place de rituels est nécessaire pour rythmer la vie collective et créer des repères permet de rassurer les enfants

Enfin, il est indispensable de questionner le cadre et d'ouvrir le dialogue avec les enfants acteurs de leur séjour pour faire évoluer les règles, créer une atmosphère bienveillante, sûre et pérenne.

Tout au long de cette démarche, les animateurs sont modélisants, à l'écoute et se positionnent comme guide.

Ils restent garants du respect des règles. Dès le premier jour, afin d'éviter tout sentiment d'injustice ou d'incompréhension, des sanctions doivent donc être présentées, au moment de l'élaboration des règles de vie du groupe.

Ces règles et les sanctions qui s'y rapportent seront affichées et rediscutées au cours des conseils d'enfants.

LA JOURNÉE TYPE

La journée type sur le centre (donnée à titre indicatif) :

7h30 Début du lever : les enfants peuvent se lever une fois le signal choisi par l'équipe et expliqué au groupe mis en place (soleil/lune, animateur posté dans le couloir...).

7h30-9h00 Petit déjeuner/Salle d'activités : les enfants prennent leur petit déjeuner et vont jouer dans la salle d'activités tant que tout leur étage n'est pas levé. Des animateurs présents dans chacun des espaces les accompagnent, notamment pour le service des boissons, et le choix des aliments.

9h-9h30 Brossage de dents/Habillage/Rangement des chambres : les enfants rangent leur espace et mettent des vêtements propres et adaptés à l'activité de la matinée ou de la journée. Ils font une "toilette de chat" et se lavent les dents.

9h30-12h00 Activité du matin : celle-ci est définie selon un planning d'activité affiché dans les espaces communs.

12h-13h00 Repas : les enfants mangent avec les animateurs et goûtent à tout selon leur régime alimentaire.

13h-14h00 Temps calme : les enfants souhaitant dormir peuvent le faire dans leur lit. Les autres se voient proposer des activités très calmes, et parfois imposer des temps de repos avec un livre dans leur lit.

14h-16h30 Activité de l'après-midi : celle-ci est également définie selon le planning.

16h30-17h00 Goûter : il est pris en intérieur ou en extérieur selon la météo et l'activité et permet un apport calorique suffisant pour tenir jusqu'au dîner.

17h00-18h00 Temps libre : Les enfants peuvent jouer sur différents pôles, toujours sous la surveillance de l'équipe. Si la météo le permet, des activités peuvent être proposées en extérieur. C'est aussi le moment d'écrire et de recevoir le courrier. De petites activités manuelles peuvent être mises en place : scoubidous, bracelets brésiliens, dessins, coloriages...

18h00-19h00 Douches : Les enfants passent tour à tour à la douche. Elle est obligatoire. Les animateurs veillent à la sécurité de chacun durant ce temps et préservent l'intimité des enfants. C'est aussi le moment pour les enfants de ranger leur espace en mettant leurs affaires au sale et en étendant leurs serviettes.

19h00-20h00 Repas : Tout comme le repas du midi, les enfants mangent avec leurs animateurs.

20h00-21h15 Veillée des 6-9 ans : elle est mise en place selon le planning d'activité.

20h00-21h45 Veillée des 10-12 ans : elle est mise en place selon le planning d'activité.

22h00 Extinction des feux 6-9 ans : Après avoir brossé les dents, et une fois que chaque enfant est remonté dans sa chambre, en pyjama, les animateurs disent bonne nuit et éteignent la lumière. Après cette heure, les enfants ne parlent plus et doivent s'endormir. Un animateur reste de garde à l'étage s'il y a un problème pendant la nuit.

22h30 Extinction des feux 10-12 ans : Après avoir brossé les dents, et une fois que chaque enfant est remonté dans sa chambre, en pyjama, les animateurs disent bonne nuit et éteignent la lumière. Après cette heure, les enfants ne parlent plus et doivent s'endormir. Un animateur reste de garde à l'étage s'il y a un problème pendant la nuit.

Ces horaires pourront être modifiés en fonction de la fatigue des enfants et des pré-ados.

LES ACTIVITÉS

Chaque animation sera préparée en accord avec le projet pédagogique et sous le regard de l'équipe de direction. Les animateurs prendront en compte les moyens humains et matériels à leur disposition et s'assureront de respecter le rythme de chacun des enfants.

Chaque jour, les animateurs s'assureront que les enfants sont en tenue adéquate pour réaliser les activités.

La notion de choix entrera également en jeu. Un enfant pourra avoir le choix entre plusieurs activités, ou de ne pas faire d'activités s'il souhaite se reposer.

Les activités proposées favoriseront l'activité physique, la réflexion de l'enfant, le goût de l'effort, la découverte du milieu, la familiarisation à l'extérieur, à la nature, à son respect.

Nous privilégierons les activités de pleine nature et de découverte du milieu de la montagne.

1) Escalade

Les enfants pourront pratiquer 1 séance d'escalade d'1h30. Cette séance sera encadrée par des moniteurs diplômés de Brevets d'Etat.

2) Accrobranches

Chaque enfant se verra proposer une séance. Les enfants pratiqueront sur des parcours en fonction de leur taille, et seront encadrés par les animateurs qui monteront avec eux, tandis que d'autres resteront au sol pour regarder la progression de chacun, et rester avec les enfants qui souhaiteraient arrêter.

3) Visite d'Annecy

Le groupe partira en visite à la journée de la ville d'Annecy située à 9,2 kilomètres du chalet. Nous effectuerons une visite au musée préparée en amont, un jeu de piste, une balade le long du lac et un pique-nique dans les jardins de l'Europe, si la météo le permet.

Le voyage s'effectuera en car.

4) Biathlon

Une initiation au biathlon à pied sera proposée aux enfants à raison d'une séance de 2h lors de laquelle ils pourront s'essayer à la carabine laser.

5) Randonnées

Durant le séjour, les enfants pourront découvrir le milieu montagnard à travers plusieurs randonnées. Les randonnées seront préparées en amont avec les enfants et l'équipe s'assurera de les intégrer dans le choix de l'itinéraire.

Le matériel nécessaire pour randonner :

Des chaussures de randonnées ou des baskets (pas de semelles plates type sneakers) sont recommandées. Il est nécessaire également que cette paire de chaussure ait déjà été utilisée auparavant, si elle est neuve, il faut que votre enfant marche régulièrement avec, avant le séjour.

Penser à prévoir également :

- Une gourde,
- Une casquette ou un chapeau,
- De la crème solaire,
- Des pansements spéciaux pour ampoules.

ENCADREMENT ET SÉCURITÉ

L'équipe est composée d'un directeur BAFD, Grégory, d'une directrice adjointe BAFA, qui remplit également le rôle d'assistante sanitaire (PSC1), Sabrina, ainsi que de 6 animateurs BAFA ou BAFA stagiaire (en respectant les quotas imposés), Orlane, Carla, Anaïs, Stéphane, Maxime et Raphael.

Le personnel technique est composé de 4 personnes dont un chef de cuisine en charge de leur organisation. Ils ont pour mission d'assurer la propreté et l'entretien du centre, le service lors des repas, la cuisine, la plonge, et la gestion du linge.

Le taux d'encadrement durant ce séjour sera d'un animateur pour environ 8 enfants.

Les accueils collectifs de mineurs (séjours vacances) sont organisés dans un cadre réglementaire (code de l'Action Sociale des familles – Ministère de la jeunesse et des solidarités actives). Les activités proposées se déroulent dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'animateur est garant du bien-être physique, psychologique et moral de chacun des enfants de son groupe. Il est chargé de la réalisation et de la mise en place des différents temps d'activités. Il conçoit des animations sur la durée du séjour, correspondant aux différentes attentes pédagogiques et prend soin d'y mettre un sens.

L'animateur s'assure également de la vie quotidienne, durant laquelle les enfants mangent, se lavent, s'habillent, rangent leurs espaces. Il garde un œil professionnel et bienveillant envers les enfants et fonctionne selon le principe du "faire avec", "faire faire" et "savoir-faire". Il accompagne les enfants dans la réalisation de ces tâches, et de ce fait à leur autonomie.

Il a également pour mission d'assurer la surveillance et la permanence la nuit lorsqu'il est de garde.

LE SUIVI SANITAIRE

Les Traitements médicaux et les PAI

Si votre enfant prend des médicaments ou bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé, les médicaments devront être remis à l'assistante sanitaire lors du départ dans un sachet avec une ordonnance à jour et le protocole détaillé de la prise en charge pour les PAI.

Les médicaments (non périmés) seront notés au nom de l'enfant.

Les ordonnances sont obligatoires, même pour l'homéopathie ou les huiles essentielles.

Sans ordonnance, nous ne pourrons pas donner le traitement à l'enfant.

Tout au long du séjour, c'est l'assistante sanitaire ou un membre de l'équipe qui se chargera de donner le traitement aux enfants concernés : aucun traitement ne pourra être laissé à disposition des enfants.

En cas d'intervention ou de consultation

Si, durant le séjour, votre enfant doit consulter un médecin (maladie, accident...) ou si un problème survient, la direction contactera directement les parents concernés.

La Direction des Actions Éducatives avancera les frais médicaux, après le séjour, une facture vous sera adressée. L'ensemble des documents pour la prise en charge par l'assurance maladie vous sera transmis à réception du paiement.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Le courrier

Le courrier est la forme de communication qui sera privilégiée pendant le séjour. Ainsi les enfants enverront, si possible, un courrier aux parents. Les enfants enverront un courrier à leur famille s'ils le souhaitent. **Nous conseillons aux parents de joindre des enveloppes adressées et timbrées.**

Très attendus aussi par les enfants, il est conseillé aux familles d'envoyer également un courrier pendant le séjour ou de le mettre dans la valise. **Il peut aussi être donné à l'équipe le jour du départ.**

Au vu des délais d'acheminement et des pertes éventuelles, les colis sont fortement déconseillés.

Le message internet/ le blog

Le séjour se déroulant dans une zone où internet est en bas débit, nous ferons notre possible pour alimenter au quotidien le blog de nouvelles et de photos.

Régulièrement, un message sera rédigé et posté sur le blog du centre de vacances, accessible depuis le site internet de la ville de Fontenay-sous-Bois, rubrique / centres de vacances. Toutes les informations relatives à l'utilisation du blog sont confidentielles et seront envoyées par courrier et/ou transmises au départ du séjour.

En cas de besoin

Il n'y aura pas possibilité de joindre directement la direction du séjour. En cas d'urgence contacter la Direction des Actions Éducatives au **01 49 74 74 09**.

INFORMATIONS DIVERSES

Argent de poche

Toutes les dépenses liées au fonctionnement du centre de vacances sont incluses dans la participation aux frais de séjours. L'argent de poche reste donc facultatif et n'a que très peu d'utilité (achat de carte postale, timbres, etc.). Par conséquent, il est limité à 10€ pour les enfants de 6 à 11 ans et à 15€ pour les 12 ans et plus.

L'argent de poche est récupéré à l'arrivée et gardé sous clé par la direction, afin d'éviter les vols. A chaque dépense, celle-ci sera notifiée dans un tableau prévu à cet effet, et nous garderons les tickets dans les enveloppes d'argent de poche.

Objets personnels

Ils sont déconseillés et ne peuvent être apportés que sous la responsabilité individuelle de chaque participant.

En cas de perte, vol ou de détérioration, ils ne sont pas pris en charge par les assurances. Si les enfants veulent prendre des photos pendant le séjour, nous vous recommandons d'utiliser un appareil photo jetable.

Téléphone portable

Le téléphone portable n'est pas autorisé.

Linge et trousseau

Il est important de bien marquer le linge. Les enfants en bas âge ne reconnaissent pas toujours leurs vêtements. De même, les enfants/jeunes peuvent avoir des vêtements similaires. Le nom de l'enfant sur l'étiquette du vêtement est suffisant.

Il est également déconseillé d'acheter des vêtements neufs ou de mettre des vêtements de marque ou de valeur (financière et/ou affective).

Nous demandons aux parents de respecter le trousseau (disponible sur internet dans la rubrique « **Découvrir les séjours** »), les recommandations de la direction de séjour et de ne pas surcharger les valises des enfants.

Le lavage du linge sera organisé pendant le séjour.

LE VOYAGE

Le lundi 14 avril : voyage aller

- . RDF familles : 10h45
- . Nous partirons tous de l'école Romain Rolland de Fontenay-sous-Bois à 11h15, en car privé, pour nous rendre à Paris Gare de Lyon où notre train partira à 12h46 pour Annecy dont l'arrivée est prévue à 16h32.
- . D'Annecy, nous prendrons un autre car privé pour arriver au chalet du Grand-Bornand vers 18h.

Le jeudi 24 avril : voyage retour

Le jeudi 24 avril, nous repartirons du Grand-Bornand vers 10h. Le car nous amènera à la gare d'Annecy où nous prendrons le train à 12h29 pour arriver à Paris Gare de Lyon à 16h16.

De là, un car municipal nous conduira à l'école Romain Rolland de Fontenay-sous-Bois avec une arrivée prévue vers 17h15.